

Compte rendu de séance

Séance ordinaire du 12 Mars 2020

L' an 2020 et le 12 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de Bougy-lez-Neuville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil (ancienne salle de classe) sous la présidence de MAROIS ISABELLE, Maire.

Présents : Mme MAROIS ISABELLE, Maire, Mmes : BOURGOIN Chantal, VANNIER Annick, VINCENOT Béatrice, MM : BEAUVALET Jean-Philippe, BOULANGER Jean-Claude, BURTIN Philippe, DUFOUR Jean-Michel, PATY Gérard

Absent: JACQUEMONT Armand

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 9

Date de la convocation : 17/02/2020 **Date d'affichage :** 17/02/2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Loiret le 13/03/2020 et publication le 13/03/2020

A été nommé(e) secrétaire : BOULANGER Jean-Claude

SOMMAIRE

DETR 2020- ISOLATION DES COMBLES DU BATIMENT DE LA MAIRIE - D_2020_001
VOTE DES SUBVENTIONS A VERSER AUX ASSOCIATIONS EN 2020 - D_2020_002
DEMANDE DE SUBVENTION- FONDS D ACCOMPAGNEMENT CULTUREL 2020 - D_2020_003
OUVERTURE DES CREDITS PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES POUR LA SECTION INVESTISSEMENT 2020 - D_2020_004

DETR 2020- ISOLATION DES COMBLES DU BATIMENT DE LA MAIRIE réf : D_2020_001

Madame le Maire propose au conseil de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2020 pour l'**EXTENSION DU COLUMBARIUM** afin de mettre en place 5 places complémentaires à l'existant. L'objectif retenu pour ce projet consiste à pouvoir accueillir favorablement les demandes de nos administrés.

Le cout prévisionnel des travaux s'élève à 4 566.67 € HT soit 5 480.00 € TTC

Madame le Maire propose au conseil de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2020 pour l' **ISOLATION DES COMBLES DU BATIMENT DE LA MAIRIE**
L'objectif retenu pour ce projet consiste à limiter la déperdition enegetique du bâtiment de la Mairie et à réduire son cout de chauffage.

Le cout prévisionnel des travaux s'élève à 5 727.41 € HT soit 6 872.89 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une demande de subvention au titre de la DETR 2020 POUR CES 2 PROJETS au taux maximum , établi et adopte le plan de financement comme suit:

Département - Appel à projet communal- 30 %	3 088.22 € HT
DETR 2020 - 50 %	5 147.04 € HT
Auto financement- 20 %	2 058.82 € HT
Total	10 294.08 € HT

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DES SUBVENTIONS A VERSER AUX ASSOCIATIONS EN 2020 réf : D 2020 002

Madame le Maire présente à l'assemblée les différentes demandes de subvention reçues des associations.

Après avoir étudié les demandes, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, Décide d'accorder les subventions aux associations suivantes selon le tableau joint. Précise que les dépenses seront inscrites au BP 2020 à l'article 6574 Indique que les demandes à venir seront traitées pour le prochain budget

SUBVENTIONS A VERSER AUX ASSOCIATIONS EN 2020

COMITE DES FETES	1 500.00 €	
AMICALE SAPEURS POMPIERS DE NEUVILLE	50.00 €	
SCLEROSES EN PLAQUES-AFSEP	50.00 €	
LIGUE CONTRE LE CANCER	50.00 €	
DON DU SANG	70.00 €	
UNA- PERSONNES AGEES	100.00 €	
ARCHEOLOGIE	50.00 €	
UNSS COLLEGE DE NEUVILLE	70.00 €	5 élèves
FSE NEUVILLE	70.00 €	
FONDATION DU PATRIMOINE	55.00 €	
ASS SECRETAIRES DE MAIRIE	15.00 €	
TOTAL	2 080.00 €	

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION- FONDS D ACCOMPAGNEMENT CULTUREL 2020 réf : D 2020 003

Madame le Maire présente au conseil la proposition de spectacle de FLAMENCO pour l'animation de la fête du village le 13 juillet 2020.

Il s'agit de l'association SOLERA FLAMENCA installée 12 rue Serpente 45340 BEAUNE LA ROLANDE. Le montant de la prestation s'élève à 700 €.

Madame le Maire expose par ailleurs la possibilité de demander une subvention au Département dans le cadre de l'aide culturelle 2020. Le montant subventionnable est égal au montant du cachet, la subvention est de 50 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, retient l'association SOLERA FLAMENCA pour l'animation du 13 juillet, dont le montant s'élève à 700 € TTC, et sollicite une subvention auprès du Département du Loiret dans le cadre du Fonds d'accompagnement culturel 2020,

La dépense sera inscrite au BP 2020 à l'article 6232 fêtes etcérémonies.
A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

OUVERTURE DES CREDITS PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES POUR LA SECTION INVESTISSEMENT 2020 réf : D 2020 004

Madame le Maire rappelle au Conseil que la collectivité ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser 2019.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2020, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivité Territoriales, autoriser Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2020 dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget 2019, et ce, avant le vote du budget primitif 2020.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Organisation des élections municipales et définition du bureau de vote de dimanche 15 mars.
- La Commune de BOUGY LEZ NEUVILLE est inscrite à l'application **ma commune connectée** . Nous vous invitons à télécharger cette application sur vos téléphones, ainsi vous serez informé de toute l'actualité de votre commune en instantané.
- Les travaux du caquetoire ont débuté. Les réunions de chantier ont lieu tous les jeudi matin.
- En complément aux travaux du caquetoire, quelques travaux complémentaires sont à réaliser sur l'Eglise, refecton du mur, et refecton des marches.
- AFR BOUGY et AFR BOUGY - NEUVILLE - L'assemblée générale s'est tenue début mars. La question de l'entretien de la route dite "autoroute " est sensible. Nous attendons le compte rendu afin d'engager un dialogue.
- SMORE la commune de BOUGY est adhérente au SMORE syndicat de rivière Rimarde Oeuf situé à Estouy. Un rapport détaillé rapporte les actions portées par le SMORE, et les actions communication du grand public sur l'année 2020. le dossier est consultable en Mairie.
- SYNDICAT DU NAN Les précipitations importantes de ces dernières semaines sont favorables aux inondations. Les travaux sur le NAN reprendront au printemps.
- Contact doit être pris avec le prestataire pour curer le fossé chemin du Jarry et revoir celui créer rue du Bignon.
- Plusieurs propositions de blason ont été faites. Le service du département est à nouveau sollicité pour apporter quelques modifications de couleur.
- Il est rappelé que la Commune a obtenu une subvention " commune faible population 1ere campagne 2020" de 7 857 € pour un montant de 19 642 € HT subventionnable correspondant aux travaux : clocher Eglise, plateau surelevé, columbarium, mur de cloture de la mairie.

- Egalement, La commune a obtenu une subvention "appel a projet d interet communal 2020" d'un montant de 5 350 € pour un montantde 17 365 € HT subventionnable correspondant aux travaux de voirie 2020. Les devis correspondants sont validés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22:00



NOM	Prénom	Fonction	Signature
MAROIS	Isabelle	Maire	
VINCENOT	Béatrice	1er Adjoint	
PATY	Gérard	2ème Adjoint	
BEAUVALET	Jean-Philippe	Conseiller	
BORDES	Jean-Louis	Conseiller	
BOULANGER	Jean-Claude	Conseiller	
BOURGOIN	Chantal	Conseiller	
BURTIN	Philippe	Conseiller	
DUFOUR	Jean-Michel	Conseiller	
JACQUEMONT	Armand	Conseiller	
VANNIER	Annick	Conseiller	